

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 30 MAI 2024

Délibération n°2024-05-06

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 mai, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 24
- Nombre de votants : 30
- Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

**Objet : Habitat - Programme Local de l'Habitat 2 - 2018-2024 :
Convention de mise à disposition observatoire numérique de l'habitat
et de la rénovation énergétique avec le département**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir de M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de Mme Franceline COMAS</i>), Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de M. Charles ZILLIOX</i>), M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir de Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL, M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX</i>), Mme Franceline COMAS (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir à M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.

M. le vice-président délégué à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme, à l'habitat, explique que cette convention, sera signée entre le Département de la Loire et la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien pour une durée d'un an, permettra la mise à disposition de la base de données IMOPE et d'un accès à l'Observatoire National des Bâtiments Plus pour l'Année 2024.

Depuis 2020, en partenariat avec URBS, une entreprise ligérienne spécialisée dans le domaine du numérique, le Département soutient activement la plateforme IMOPE. Cet outil permet une analyse détaillée des données relatives au logement afin d'identifier les immeubles nécessitant une intervention de rénovation.

Le Département a assuré à titre expérimental, de 2021 jusqu'au 31 décembre 2023, la mise à disposition gratuite des données brutes et enrichies utilisées pour l'outil, agissant ainsi pour le compte des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et d'autres structures qui en font la demande dans le cadre de leur politique habitat.

Lors du comité de pilotage du mardi 19 septembre 2023, le bilan de l'expérimentation a mis en avant l'utilisation des bases de données par les EPCI notamment dans le cadre de leurs politiques publiques. Ces derniers souhaitent la poursuite de l'expérimentation.

Afin de répondre favorablement à cette demande et de maintenir la continuité de l'expérimentation, le Département a décidé de financer pour une nouvelle année le projet IMOPE.

La mise à disposition des données, ainsi que l'accès à l'Observatoire, s'effectuent à titre gratuit.

Durant cette année, il sera demandé de participer à la réflexion de la poursuite éventuelle de cette expérimentation qui devra se construire autour d'un co-financement de la solution à compter de 2025.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire :

- De valider cette convention,
- D'autoriser M. le Président à signer la convention et les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR 28 VOIX POUR, ET 2 VOIX D'ABSTENTIONS (Mme Martine JAROUSSE, M. Yannick JARDIN)

- Valide cette convention,
- Autorise M. le Président à signer la convention et les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Farid CHERIET